

« ELABORER OU RENOUVELER SA CONVENTION FIPHFP : MODE D'EMPLOI »

Club des conventionnés – 29 juin 2021



Handi-Pacte Occitanie



Ordre du jour

- 1. Introduction et présentation de l'ordre du jour**
- 2. Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif**
- 3. Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières**
- 4. Conclusion**



Ordre du jour

- 1. Introduction et présentation de l'ordre du jour**
- 2. Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif*
- 3. Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières*
- 4. Conclusion*



Introduction et présentation de l'ordre du jour

➤ Les objectifs de la rencontre :

➤ **Présenter le processus de simplification des conventions, selon une approche méthodologique :**

➤ **Dimension diagnostic :**

- *Comment élaborer son diagnostic ?*
- *Quels outils déployer ?*
- *Quelle mobilisation des acteurs internes (groupes de travail, échanges individuels...)*
- *Quelles données consolider ?*

➤ **Dimension projections :**

- *Comment réaliser les projections financières ?*
- *Quels outils utiliser ?*
- *Comment évaluer les besoins sur les trois prochaines années ?*
- *Quelle place des instances de gouvernance ?*
- *Quel rôle des organisations syndicales et du CSE ?*

Introduction et présentation de l'ordre du jour

➤ Quelques rappels :

- Une simplification du processus de conventionnement est applicable depuis septembre 2020 pour une réduction de la charge de suivi de conventionnement.
- Elle porte sur les pièces à produire dans le cadre du dépôt de conventionnement et des bilans annuels
- Parmi les changements :
 - *Simplification du chiffrage du plan d'actions*
 - *Clarification des informations à fournir*
 - *Limitation du nombre de données à produire aux seules données nécessaires à l'instruction du dossier par le FIPHFP*
 - *Disparition des fiches actions*
 - *Allègement de l'annexe des effectifs et du maintien*
 - *Simplification du plan d'action*
 - *Limitation des indicateurs de suivi*
 - *Simplification des documents de suivi*

Introduction et présentation de l'ordre du jour

➤ Zoom : les nouveaux dossiers de conventionnement



Comment déposer un dossier de conventionnement ?

Le FIPHP s'adresse aux employeurs publics suivants :

- L'État ;
- Les établissements publics de l'État autres qu'industriels et commerciaux ;
- Les juridictions administratives et financières ;
- Les autorités administratives indépendantes ;
- Les autorités publiques indépendantes ;
- Les groupements d'intérêt public ;
- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics autres qu'industriels et commerciaux ;
- Les établissements de la fonction publique hospitalière énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Vous trouverez dans cette rubrique, toutes les informations et conditions vous permettant de déposer une demande de conventionnement.

Conditions d'éligibilité

Pour déposer une demande de conventionnement, l'employeur public doit :

- Être immatriculé ;
- Être en conformité vis-à-vis du versement des contributions ;
- S'engager à transmettre les données nécessaires au suivi des objectifs conventionnels au format exigé par le FIPHP.

Accompagnement de la démarche

Afin de vous informer des conditions de conventionnement, vous pouvez contacter le Directeur territorial au handicap du FIPHP qui vous accompagnera dans votre demande de conventionnement. Il pourra notamment vous expliquer les attendus du FIPHP, le déroulement de la démarche, les modalités de financement.

Avant la constitution de votre dossier de conventionnement et le dépôt de votre demande de conventionnement, il faudra au préalable adresser une **lettre**

d'engagement au FIPHP : elle devra être signée par la plus haute autorité administrative de votre structure et devra marquer la volonté de progresser en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le projet devra avoir fait l'objet d'un **avis des instances représentatives du personnel** au FIPHP avant la délibération et validation de votre dossier de conventionnement au comité local

Dépôt de la demande de conventionnement

Le dossier dûment complété est à transmettre à :

depot-conventionnement@caissedesdepots.fr

Un accusé de réception vous sera notifié à la suite de votre dépôt de demande de conventionnement. Une copie de cet accusé sera également transmise au Directeur Territorial Handicap qui vous accompagnera dans votre démarche.

Le dossier doit comporter :

1. FICHE D'IDENTIFICATION.

Elle doit permettre d'identifier les parties prenantes chez l'employeur (signataire, référent handicap, etc.).

Nom de l'employeur public :		Logo :
Structure administrative :		
Adresse administrative :		
Code postal :	Commune :	
N° SIRET :	N° BCR :	
Prénom et nom du représentant légal :		
Fonction du représentant légal :		
Coordonnées de la personne chargée du dossier de conventionnement :		
Prénom et nom :	Fonction :	
Courriel :	Téléphone :	
Coordonnées de la personne chargée du suivi du conventionnement :		
Prénom et nom :	Fonction :	
Courriel :	Téléphone :	
Adresse administrative :		
Code postal :	Commune :	
Date de début du conventionnement :		
Date de fin du conventionnement :		

Voir modèle en annexe.

Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*

2. Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- ***La production du diagnostic quantitatif***
- *La production du diagnostic qualitatif*
- *La formalisation de l'état des lieux*

3. *Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières*

4. *Conclusion*



Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

1

Lancement de la démarche et mobilisation

Acteurs à mobiliser / exemples de bonnes pratiques

Elus et personnels de direction : groupes de travail destinés à définir la stratégie et les attendus

Partenaires sociaux : GT dédié (appui institutionnel, attentes, orientation)

Spécificité : en cas de conventionnement FIPHFP

Echanges avec le DTH

2

Réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif

Acteurs de la DRH : GT consacré au repérage des indicateurs utiles et des modalités de renseignement

Managers : entretiens collectifs et/ou individuels pour repérer les besoins & difficultés

Agents :
- entretiens individuels à destination des TH
- Enquête type questionnaire

SST :
Entretiens individuels ou collectifs : repérage des besoins, process, outils à installer...

Acheteurs :
GT consacré à la commande publique

Communication :
GT consacré au volet santé et handicap

★ S'appuyer sur les outils d'auto-diagnostic existants

Rédaction de l'état des lieux quantitatif et qualitatif

3

Formalisation du plan d'actions

Organiser des groupes de travail **thématiques et pluridisciplinaires**

Associer les **élus et directeurs** à la **définition des actions** et non uniquement les arbitrages

Créer un **comité ad hoc** pour définir les besoins à venir

- 1/ Pilotage, suivi et évaluation de la politique
- 2/ Aménagement des postes
- 3/ Accompagnement des reclassements et reconversions
- 4/ Communication interne et externe
- 5 /Commande publique
- 6/ Recrutement

Dossier complet de conventionnement

Projections financières sur 3 ans

Passage en comité d'engagement

Passage en comité local

Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- Revue des indicateurs à produire dans le cadre du conventionnement FIPHFP (1/3) :
- De votre point de vue, quels indicateurs doivent figurer dans la convention FIPHFP ?

Les indicateurs demandés par le FIPHFP sur les 3 années écoulées :

- Effectifs BOE (âge, sexe, type de justificatif...)
- Retraites pour invalidité,
- Disponibilités pour raisons de santé,
- CLM-CLD



Quels indicateurs complémentaires envisager ?

Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

➤ Revue des indicateurs à produire dans le cadre du conventionnement FIPHFP (2/3) :

Comparer les effectifs totaux et BOE et calculer des « taux d'emploi » plus précis:

- Age
- Catégorie
- Sexe
- Filière
- Tranches d'âge
- Direction/pôle/service

Absentéisme :

- Au-delà des CLM : AT, MO, accidents de trajet/travail
- Et l'évolution de la part de chacun de ses motifs sur 3 ans

Les données relatives à la médecine du travail :

- Conclusions des avis d'aptitude
- Motifs de visites

Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

➤ Revue des indicateurs à produire dans le cadre du conventionnement FIPHFP (3/3) :

Mouvements liés à la santé au travail sur 3 ans :

- Nombre de reclassements statutaires
- Nombre de reclassements non statutaires
- Nombre de réaffectations pour raisons de santé sur un poste de la même filière

Données relatives à la santé au travail sur 3 ans :


- Nombre de temps partiels thérapeutiques
- Nbre de licenciements pour inaptitude
- Etc.

Accompagnement des agents BOE et ou ayant des restrictions d'aptitude :

- Nbre d'aménagements de poste
- Nbre de prothèses auditives / fauteuils roulants / transports adaptés
- Etc.

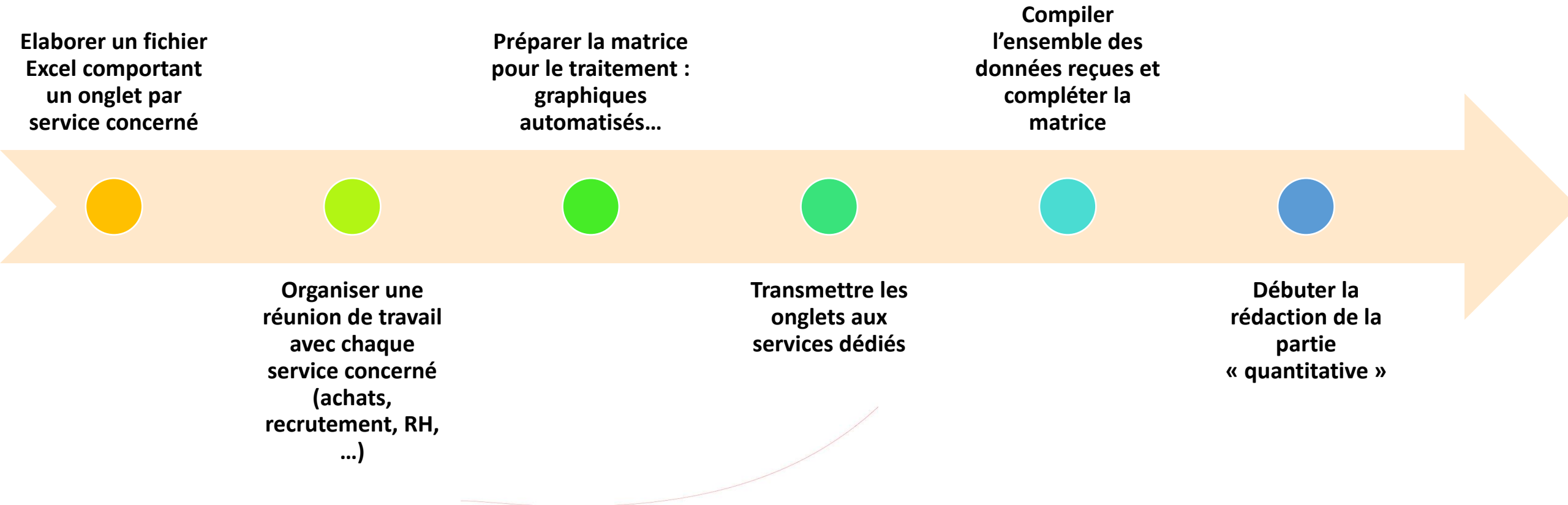
Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

➤ Les sources mobilisables pour récupérer les données :

- Les bilans narratifs
 - Le bilan social
 - Le tableau de collecte
 - Les services concernés :
 - Service recrutement
 - Service achat
 - Service RH
 - Etc.
- 

Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

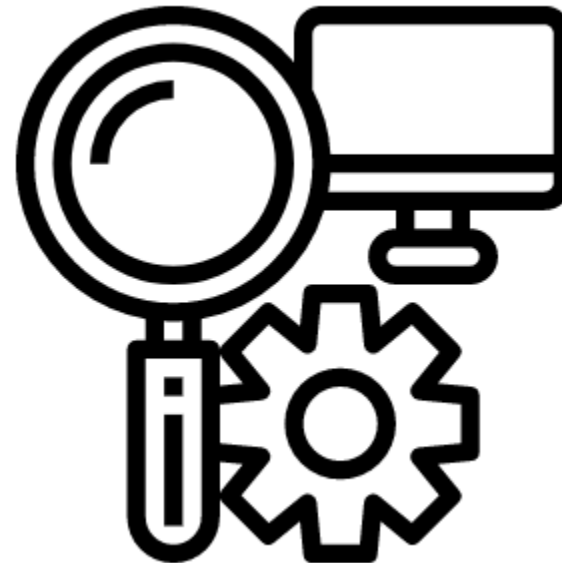
➤ Modalités de travail collectives pour impliquer les directions disposant d'éléments :



Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- Construction collective d'un outil de type tableur Excel :

**Construisons-le
ensemble !**



Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*

2. **Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif**

- *La production du diagnostic quantitatif*
- **La production du diagnostic qualitatif**
- *La formalisation de l'état des lieux*

3. *Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières*

4. *Conclusion*



Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- Construction collective d'une méthode de travail pour réaliser l'état des lieux qualitatif (1/2) :
 - Une **proposition d'outil** pour servir d'appui à un (ou plusieurs...) temps d'échange collectif pour arrêter les forces et les points d'amélioration du dispositif handicap :
 - Un tableau **très simple**, composé de 2 entrées :
 - Atouts
 - Points d'amélioration
 - Un **tableau à compléter** pour chaque critère d'évaluation de la politique handicap

Atouts	Freins et pistes d'amélioration
• XXX	• XXX

Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- Construction collective d'une méthode de travail pour réaliser l'état des lieux qualitatif (2/2) :

Quels indicateurs qualitatifs retenir ?



Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*

2. **Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif**

- *La production du diagnostic quantitatif*
- *La production du diagnostic qualitatif*
- ***La formalisation de l'état des lieux***

3. *Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières*

4. *Conclusion*



Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

Relecture collective de plusieurs
conventions FIPHFP (partie statistique)




Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

Echanges collectifs autour de la
méthodologie de rédaction



Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*
 2. *Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif*
 3. **Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières**
 - **1ère étape : définir les grandes priorités de la prochaine convention FIPHFP**
 - *2ème étape : établir les projections financières de l'employeur comme du FIPHFP*
 - *3ème étape : entrer dans le processus de (re)conventionnement*
 4. *Conclusion*
- 

Partie 2 : produire le plan d'actions et réaliser les projections financières

1

Lancement de la démarche et mobilisation

Acteurs à mobiliser / exemples de bonnes pratiques

Elus et personnels de direction : groupes de travail destinés à définir la stratégie et les attendus

Partenaires sociaux : GT dédié (appui institutionnel, attentes, orientation)

Spécificité : en cas de conventionnement FIPHFP

Echanges avec le DTH

2

Réalisation d'un état des lieux quantitatif et qualitatif

Acteurs de la DRH : GT consacré au repérage des indicateurs utiles et des modalités de renseignement

Managers : entretiens collectifs et/ou individuels pour repérer les besoins & difficultés

Agents :
- entretiens individuels à destination des TH
- Enquête type questionnaire

SST :
Entretiens individuels ou collectifs : repérage des besoins, process, outils à installer...

Acheteurs :
GT consacré à la commande publique

Communication :
GT consacré au volet santé et handicap

★ S'appuyer sur les outils d'auto-diagnostic existants

Rédaction de l'état des lieux quantitatif et qualitatif

3

Formalisation du plan d'actions

Organiser des groupes de travail **thématiques et pluridisciplinaires**

Associer les **élus et directeurs** à la **définition des actions** et non uniquement les arbitrages

Créer un **comité ad hoc** pour définir les besoins à venir

- 1/ Pilotage, suivi et évaluation de la politique
- 2/ Aménagement des postes
- 3/ Accompagnement des reclassements et reconversions
- 4/ Communication interne et externe
- 5 /Commande publique
- 6/ Recrutement

Dossier complet de conventionnement

Projections financières sur 3 ans

Passage en comité d'engagement


Passage en comité local

Partie 2 : produire le plan d'actions et réaliser les projections financières

➤ Organiser des groupes de travail thématiques afin de définir les actions à conduire durant les 3 années de la convention :

Thématiques des groupes de travail	Acteurs associés	Durée	Objectifs
1/ Structuration de la politique handicap	Acteurs RH, référents handicap, médecins de prévention, représentants des cadres, OS	3h00	Définir l'ossature du portage de la convention FIPHFP (acteurs, pilotage, suivi et évaluation...) et les outils communs sur lesquels s'appuyer (process, instances opérationnelles...)
2/ Maintien dans l'emploi	Acteurs RH, référents handicap, agents RH en charge de la formation, service social du personnel, médecins de prévention, cadres, OS	3h00	Identifier les besoins des agents en difficulté de santé et les outils (processus, dispositifs RH, outils innovants), acteurs et prestations (SAMETH, PSOP, PPS...) et aides (FIPHFP) permettant d'y répondre
3/ Communication – formation – sensibilisation	Acteurs RH, référents handicap, service social du personnel, OS, cadres, responsables communication	3h00	Définir le plan de communication et de formation des collectivités concernées par le conventionnement sur l'ensemble de la convention
4/ Recrutement	Acteurs RH, référents handicap, acteurs en charge du recrutement	2h00	Définir les engagements en matière de recrutement des collectivités (apprentis, recrutements directs, services civiques...), interroger les processus de recrutement mis en place, définir les enjeux d'accueil et d'intégration des agents BOE nouvellement recrutés
5/ La commande publique	Acteurs RH, référents handicap, acteurs en charge de la commande publique	2h00	Structurer la politique de recours aux secteurs protégé et adapté, mise en œuvre des clauses sociales, structuration de marchés réservés...

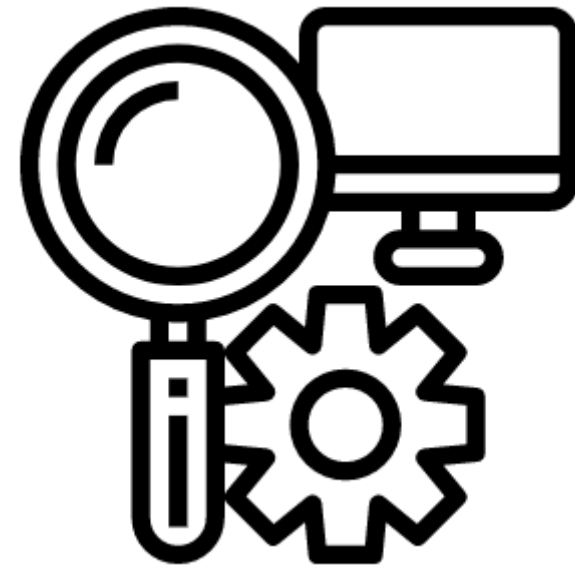
Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*
 2. *Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif*
 3. **Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières**
 - *1ère étape : définir les grandes priorités de la prochaine convention FIPHFP*
 - **2ème étape : établir les projections financières de l'employeur comme du FIPHFP**
 - *3ème étape : entrer dans le processus de (re)conventionnement*
 4. *Conclusion*
- 

Partie 2 : produire le plan d'actions et réaliser les projections financières

- Production collective d'un outil facilitant le travail de projection financière :
- Objectifs :
 - Faciliter les projections financières
 - Automatiser les calculs
 - Disposer d'une vision d'ensemble très rapidement
 - Baser les chiffrages sur des montants moyens réalistes
 - Faire évoluer rapidement les projections financières
 - Relier engagements employeurs et financements FIPHFP

**Construisons-le
ensemble !**




Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- Zoom - évaluer les engagements financiers à valoriser :
 - Les **mécanismes de co-financement**, par exemple :
 - 20 à 50% des aménagements de poste
 - 20% du coût salarial des apprentis
 - ...
 - Les aides présentes dans le catalogue des interventions mais **non intégrées dans le plan de financement** :
 - Le coût salarial des tuteurs
 - Le coût salarial des agents en formation (compensation du handicap, PPR, reconversion professionnelle...)
 - Le financement de la formation des apprentis
 - ...
 - Attention : pour les primo-conventionnés, **le temps de travail consacré à la mise en œuvre de la convention FIPHFP n'est plus comptabilisé.**
 - Par ailleurs, L'accessibilité bâimentaire : cette aide n'est plus pris en charge par le FIPHFP depuis le 1er janvier 2020. Il s'agit d'une obligation légale, elle ne peut pas être valorisée sur l'axe 7 « autres dispositifs de l'employeur ».



Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*
 2. *Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif*
 3. **Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières**
 - *1ère étape : définir les grandes priorités de la prochaine convention FIPHFP*
 - *2ème étape : établir les projections financières de l'employeur comme du FIPHFP*
 - **3ème étape : entrer dans le processus de (re)conventionnement**
 4. *Conclusion*
- 

Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

- Modalités de compilation des différentes données dans le dossier de conventionnement et dans les tableaux dédiés :

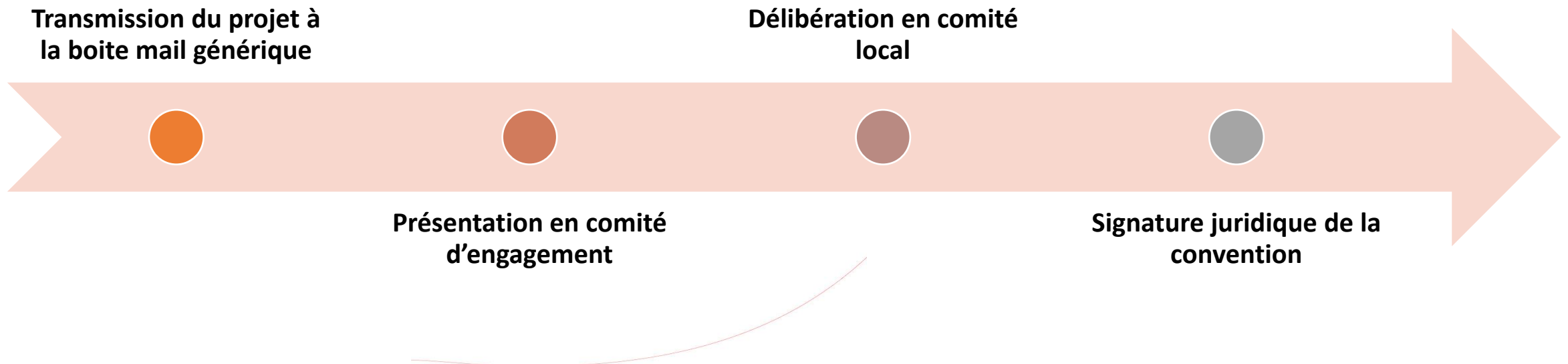
Relecture collective de plusieurs conventions FIPHFP (partie qualitative)



Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif

➤ Processus de validation au niveau du FIPHFP :

➤ Rappel du processus officiel :



Ordre du jour

1. *Introduction et présentation de l'ordre du jour*
2. *Partie 1 : produire l'état des lieux statistique et qualitatif*
3. *Partie 2 : Produire le plan d'actions et réaliser les projections financières*
4. **Conclusion**



Conclusion

Merci pour votre participation !



Vos contacts

Les pilotes du Handi-Pacte :

Marc GUERRIER DE DUMAST

Délégué territorial handicap FIPHFP Occitanie

Marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr

Tél. : 05 62 73 61 36

Clémence WEGSCHEIDER

Directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

clemence.wegscheider@occitanie.gouv.fr



L'équipe Handi-Pacte
Fonction Publique Occitanie
Mail : pacte.occitanie@amnyos.com
Site : www.handipacte-occitanie.org

L'équipe d'animation :

Anne-Sophie FRAGNOL

Anne-sophie.fragnot@amnyos.com

Tél. : 06 28 51 64 07

Cyril BART

cyril.bart@com-unedifference.com

06 19 73 02 63

Pierre JOLIDON

pierre.jolidon@amnyos.com

Tél. : 07 76 96 20 54